



# Réglementation

## Tailles réglementaires

	1ère Catégorie	2ème Catégorie
<b>Brochet :</b>	/	60 cm
<b>Sandre :</b>	/	50 cm
<b>Black-Bass :</b>	/	40 cm
<b>Perche :</b>	/	/
<b>Truite :</b>	23 cm	23 cm
<b>Anguille jaune* :</b>	cf. arrêté "Migrateurs"	
<b>Poissons Blancs :</b>	/	/

(gardons, carpes...)

\*La pêche de l'anguille nécessite un carnet de captures disponible sur le site internet de votre Fédération (voir au dos).

## Quotas de captures

- Brochet :** En 2ème catégorie : 3 carnassiers (brochet, sandre et black-bass) dont 2 brochets maximum par jour et par pêcheur.
- Sandre :**
- Black-Bass :**
- Truite :** 6 truites par jour et par pêcheur sur tout le Morbihan

## Plans d'eau de l'AAPPMA

	Catégorie	Nbr lignes
<b>Etang du Bois d'Amour :</b>	2ème	4
<b>Etangs de Kerguéhennec :</b>	2ème	4
<b>Etang de Réguiny :</b>	2ème	4
<b>Etang de Beaulieu :</b>	1ère	1
<b>Etang de Bignan :</b>	1ère	1
<b>Etang de Moréac :</b>	1ère	1

## Gardes-Pêche de l'AAPPMA

**BOUDART Jean-Pierre :** 06.10.77.12.41  
**LE BOULER Jonathan :** 06.26.24.50.33



Rappel : Tout pêcheur en eau douce doit s'acquitter d'une carte de pêche valide.

## Quelle carte de pêche choisir ?

- Carte Interfédérale :** Valable sur 91 départements
- Carte Majeure :** Valable sur le Morbihan
- Carte Femme :** Valable sur 91 départements
- Carte Mineure :** Valable sur 91 départements
- Carte -12ans :** Valable sur 91 départements
- Carte Hebdo :** Valable sur 91 départements
- Carte Journalière :** Valable sur le Morbihan

Renseignements chez vos dépositaires de cartes de pêche (cf. au dos).

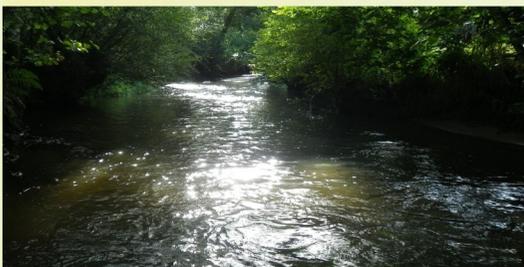
**Respectez les clôtures, les cultures et les propriétés privées !**



## Le Tarun



Le Tarun, affluent de l'Evel, présente une bonne population de truites sauvages. Le parcours de Kerfouchec (route de Plumelin à Moustoir-Ac) est idéal et abrite de beaux spécimens notamment sur l'aval du parcours. La pêche au toc ou au viron sont très efficaces dès le mois de Mars. A noter la présence d'aménagements pour le franchissement des clôtures réalisés par La Truite Locminoise.



## Etang de Réguiny

D'une superficie de 7,5ha, ce plan d'eau accessible abrite diverses espèces piscicoles intéressantes pour tous les pêcheurs. La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur la totalité du périmètre du plan d'eau, de quoi profiter du beau cheptel implanté. La pêche en float-tube est autorisée facilitant la recherche des nombreux carnassiers dont le sandre aleviné depuis plusieurs années.



## La Claie

La Claie a la particularité d'abriter des peuplements piscicoles mixtes satisfaisant les pêcheurs souhaitant varier leurs techniques. La truite, le brochet et de nombreux poissons blancs sont présents sur ce cours d'eau, de quoi ravir les pêcheurs aux leurres ou à la mouche qui profiteront pleinement de secteurs dégagés. Des passages pour les pêcheurs ont été effectués par l'AAPPMA.



## Etangs de Kerguéhennec



Situés au coeur du parc boisé du Château de Kerguéhennec à Bignan, les étangs de Kerguéhennec bénéficie d'une grande diversité piscicole dans laquelle se cache le Black-Bass. Accessible sur la totalité de son périmètre, ce plan d'eau est autorisé à 4 lignes et est pourvu d'aménagements accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les carnassiers y sont nombreux ! Avec ce parcours, 8ha de possibilités s'offrent à vous !



## Etang de Moréac



L'étang de Moréac est idéal pour les jeunes pêcheurs qui souhaitent s'initier à la pêche au coup. Situé dans le bourg de Moréac, les poissons blancs y sont nombreux et très mordeurs l'été. Ce plan d'eau est empoissonné chaque année en truite arc-en-ciel et dispose d'un parking et d'une aire de jeux pour les enfants. L'AAPPMA organise tous les ans un concours de pêche réservé aux jeunes de moins de 12 ans.



## L'Evel



L'Evel est très appréciée des pêcheurs de truites sauvages notamment pour sa praticabilité et pour le cheptel intéressant que présente ce cours d'eau car les poissons de plus de 30cm n'y sont pas rares ! La pêche à la mouche peut être intéressante dès le mois de mai tandis que l'on privilégiera la pêche au toc ou aux leurres en début de saison. Parcours conseillé : l'Evel au Nord de la commune de Remungol.

